

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL 17 DECEMBRE 2020 A 19 H 00

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Claude BENMUSSA, maire.

M. le maire rappelle qu'en raison des conditions sanitaires actuelles et conformément aux recommandations du Président de la République cette séance se tient en visioconférence.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Majorité des membres en exercice : 6

Étaient présents : Mmes Marie-Philomène DOMINGOS-TAVARES, Monique LE ROY et Patrick BOUNATIROU – Adjoints

Mmes Sylvie DEMOUZON, colette FAGES, Dionisia LEROUX, Delphine RÉAU,
MM. Arnaud LEROY, Tiziano PUPPINI, Marc THIBAUT Conseillers ;

Procuration : /

Secrétaire de séance : Sylvie DEMOUZON

Absents excusés : /

DCM- N° 2020 / 35

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES - autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DCM- N° 2020 / 36

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES - Approbation des subventions supplémentaires de soutien aux associations caritatives

Vu

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Considérant

- La nécessité au regard des conditions sanitaires liées au COVID19 de soutenir davantage les associations caritatives, dont les projets présentent un réel intérêt et qui entrent dans les actions que la commune peut légalement aider.

➤ Il est proposé d'accorder à :

Subventions SUPPLEMENTAIRES aux associations - total	600.00 €
<i>Secours populaire</i>	100.00 €
<i>Secours catholique</i>	100.00 €
<i>Croix rouge</i>	100.00 €
<i>Amicale des pompiers de Chevreuse</i>	200.00 €
<i>Restaurants du cœur</i>	100.00 €

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- Après en avoir délibéré

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés,

Approuve

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Autorise

- Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

Clôture de la séance à 20 h 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

➤ **23 /12/2020 à 20H30**